

Arrêté n° 1082 PR du 13 décembre 2021 portant nomination des membres désignés de la commission des pesticides.

(NOR : DBS2161106AP-1)

Paru in extenso au journal officiel n°101 N du 17/12/2021 à la page 30023 dans la partie Présidence

Version en vigueur au 01/07/2025

Le Président de la Polynésie française,
Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 23-2018 APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
Vu la loi du pays n° 2011-19 du 19 juillet 2011 modifiée relative à l'importation, la commercialisation et l'utilisation des pesticides en Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 356 CM du 26 mars 2015 modifié fixant la composition et le fonctionnement de la commission des pesticides ;
Vu le courrier SCL/MAT 812 CCISM du 15 octobre 2021 de la Chambre de commerce, d'industrie, des services et des métiers de Polynésie française ;
Vu le courrier n° 30-2021 FAPE décembre 2021 de la Fédération des associations de protection de l'environnement Te Ora Naho ;
Vu le courrier n° 849-21 CAPL du 6 décembre 2021 de la Chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire de la Polynésie française,

Arrête :

Article 1er Rédaction issue de Arrêté n° 1200 PR du 27 juin 2025

Sont nommées membres de la commission des pesticides pour une durée de trois ans les personnes suivantes :

- au titre des commerçants titulaires de l'agrément de vente des pesticides :
 - membre titulaire : M. Vetea TIARE ;
 - membre suppléant : M. Teva CAVALLO ;
- au titre des applicateurs professionnels :
 - membre titulaire : M. Stéphane PERCHAUD ;
 - membre suppléant : M. Jean-Luc GÉRARD ;
- au titre des associations pour la protection de l'environnement :
 - membre titulaire : M. Poeti Lo ;
 - membre suppléant : M. Moana Van Der Maesen ;
- au titre de la Chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire :
 - membre titulaire : M. Jean Tama ;
 - membre suppléant : Mme Heia Teina.

Art. 2

L'arrêté n° 1430 PR du 30 novembre 2018 portant nomination des membres de la commission des pesticides est abrogé.

Art. 3

Le ministre de l'agriculture, de l'économie bleue et du domaine, en charge de la recherche, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 13 décembre 2021.
Edouard FRITCH

Par le Président de la Polynésie française :
Le ministre de l'agriculture, de l'économie bleue et du domaine, en charge de la recherche,
Tearii Te Moana ALPHA

Voir toutes les modifications dans le temps :

- [Arrêté n° 1082 PR du 13 décembre 2021](#), JOPF n° 101 N du 17/12/2021 à la page 30023
- [Arrêté n° 89 PR du 20 janvier 2025](#), JOPF n° 15 N du 21/01/2025 à la page 4
- [Arrêté n° 1200 PR du 27 juin 2025](#), JOPF n° 153 N du 02/07/2025 à la page 125